

Arrêté n° 310 PR du 23 février 2024 portant nomination de M. Philippe KERFOURN en qualité de membre du conseil d'administration de l'établissement public administratif dénommé Institut d'insertion médico-éducatif

(NOR : IME24501226AP-1)

Paru in extenso au journal officiel n°18 N du 28/02/2024 à la page 2523 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 28/02/2024

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 89-118 AT du 12 octobre 1989 modifiée portant création d'un établissement public administratif dénommé « Institut d'insertion médico-éducatif » ;

Sur proposition de la ministre des Solidarités et du Logement, en charge de l'Aménagement, de la Famille, de la Condition féminine et des personnes non autonomes,

Arrête :

Article 1er

M. Philippe KERFOURN est nommé membre du conseil d'administration de l'établissement public administratif dénommé Institut d'insertion médico-éducatif en qualité de personnalité nommée en raison de ses compétences ou de sa contribution dans le monde de l'enfance handicapée conformément au tiret 6 de l'article 7 de la délibération n° 89-118 AT du 12 octobre 1989 modifiée.

Art. 2

La durée du mandat de M. Philippe KERFOURN est fixée à deux ans renouvelables, conformément à l'article 7 de la délibération n° 89-118 AT du 12 octobre 1989 modifiée.

Art. 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete le 23 février 2024.

Moetai BROTHERSON